

UNE TARIFICATION PLUS JUSTE

Présentation de la tarification au taux d'effort applicable à partir du 1^{er} septembre à l'accueil périscolaire

Une nouvelle tarification est mise en place à partir du 1^{er} septembre 2021, pour plus d'équité et de progressivité du coût de l'accueil périscolaire.

A TRESSES



La tarification au taux d'effort est déjà appliquée, selon un mode de calcul spécifique, pour les activités de la petite enfance.

La tarification actuelle de l'accueil périscolaire (*en orange sur le graphique ci-contre*), modulée par tranche de tarif, présentait, au changement de tranche, le défaut d'un saut de tarif parfois important, pour un quotient de seulement quelques centimes de plus.

La nouvelle tarification (*en bleu sur le graphique ci-dessus*) gommara cet effet de saut de tarif et proposera une progression linéaire de celui-ci. Elle est fondée sur le quotient calculé par les services de la Caisse d'Allocations Familiales (revenu imposable et allocations familiales divisé par le nombre de part). Un coefficient multiplicateur, appelé le taux d'effort, est appliqué au quotient. Une constante est ajoutée pour ajuster le tarif. Un tarif plancher et un tarif plafond sont déterminés pour limiter ces tarifs.

$$\text{MON TARIF} = (\text{MON QUOTIENT} \times \text{TAUX D'EFFORT}) + \text{CONSTANTE}$$

Ainsi, chaque famille aura un tarif propre qui évoluera selon les variations de son quotient familial.

Comme auparavant, trois types de tarifs sont définis, quel que soit la durée de présence de votre enfant pendant chacune des plages d'accueil concernées,

- ✓ **Tarif du matin**,
- ✓ **Tarif du soir**, prenant en compte la fourniture d'un goûter,
- ✓ **Tarif journée**, correspondant à une présence le matin et le soir (un tarif moins élevé que la simple addition du tarif matin et du tarif soir).

Retrouvez très prochainement sur votre espace famille (www.francas33.fr, muni de votre identifiant et mot de passe) ou sur le site de la collectivité un outil pour calculer rapidement vos tarifs personnalisés.

TARIFS à partir du 01/09/2021	Matin	Soir	Journée
Taux d'effort	0,00076	0,00101	0,00166
Constante	0,45 €	1,04 €	1,41 €
Tarif plancher	0,80 €	1,50 €	2,16 €
Tarif plafond	1,82 €	2,86 €	4,40 €

les francas

L'éducation en mouvement !

Les Francas de la Gironde
Siège administratif territorial des Coteaux bordelais
1bis, Place du marronnier - 33370 Tresses
05 57 34 28 67 - coteauxbordelais@francas33.fr

